



Grenoble, le mardi 2 octobre 2012

Le recteur de l'académie de Grenoble, Chancelier des universités,

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement de l'enseignement public

s/c

Mesdames et messieurs les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale,

Objet : mise en place d'un projet de politique documentaire dans le cadre du renouvellement

du contrat d'objectif

Rectorat

Référence : projet d'académie « horizon 2015 »

Collège des Inspecteurs d'Académie Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Réf N°2012-109

Affaire suivie par : Pierre-Yves PEPIN IA IPR Établissements et vie scolaire

pierre-yves.pepin@ac-grenoble.fr

Téléphone du secrétariat : 04 76 74 70 62

Télécopie : 04 76 74 70 55

7, place Bir-Hakeim CS81065 - 38021 Grenoble cedex Le projet de l'académie « horizon 2015 » a pour ambition de conduire tous les élèves vers la réussite en favorisant la prise en charge personnalisée des parcours scolaires (priorité 1-3-1 : rendre l'élève acteur de sa formation en l'aidant à choisir son parcours) et de conforter l'autonomie des établissements pour que les réponses pédagogiques soient adaptées aux contextes (priorité 3-3-2 : développer le numérique dans les enseignements).

La mise en place d'un projet de politique documentaire dans les EPLE s'inscrit dans les démarches nécessaires pour atteindre ces deux objectifs.

Le projet de politique documentaire dessine une stratégie capable de mobiliser les ressources et les compétences en matière documentaire au sein d'un établissement pour contribuer à la réalisation des objectifs qu'il a retenus dans le cadre de son contrat d'objectifs. Le projet de politique documentaire suit nécessairement le rythme du contrat d'objectifs.

Il permet de susciter la réflexion sur l'utilisation adéquate des ressources documentaires : évaluation des besoins des élèves, acquisitions ou renouvellements prioritaires, collaborations entre les personnels de l'établissement ou actions partenariales... Il a pour ambition d'aider les élèves à acquérir des compétences info-documentaires tout au long d'un parcours de formation à la culture de l'information (PACIFI).

Dans ces conditions, les établissements qui renouvellent le contrat d'objectifs sont encouragés à mettre en place une politique documentaire pour la période 2013-2017. Un outil d'aide à la constitution de cette politique documentaire a été réalisé à cet effet (ci-joint).

Au-delà de la stratégie retenue se pose la question de la mise en place et de l'utilisation optimale des portails documentaires dans les EPLE. Les établissements sont invités à se doter des outils nécessaires pour favoriser l'accès aux ressources documentaires, numériques en particulier.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, pour la réussite de tous les élèves.

Olivier Audéoud